



Appel à projets 2026



Consortium

Date limite de soumission : 18 mai 2026 à midi

Informations en ligne : consortium.canceropole-gso.org

Version du 8 avril 2026

Sommaire

- 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets 3
- 2. Modalités de participation 3
 - 2.1. Porteurs et membres de projets éligibles 3
 - 2.2. Spécificités du consortium 3
 - 2.3. Durée des projets 4
 - 2.4. Type de projets souhaités 4
- 3. Eligibilité des dépenses 4
- 4. Sélection et évaluation des projets 5
- 5. Critères de sélection 5
- 6. Calendrier 6
- 7. Contacts 6

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Cancéropôle GSO soutient l'**émergence de nouveaux consortiums** afin de favoriser de **nouvelles collaborations entre équipes de centres de recherche différents et n'ayant pas déjà publié et obtenu de financements ensemble.**

L'objectif est de financer le développement de **projets cancer pluri équipes au sein du Grand Sud-Ouest** qui, avant de postuler à des appels à projets nationaux, doivent disposer de **données préliminaires qui valorisent la complémentarité de leurs compétences.**

Les dossiers déposés peuvent concerner des approches fondamentales, cliniques, translationnelles, transversales et/ou transdisciplinaires. L'objectif global est de servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants (AAP nationaux de l'INCa notamment).

2. Modalités de participation

2.1. Porteurs et membres de projets éligibles

L'appel à projets est ouvert aux porteurs de projets relevant d'établissements publics situés en **Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, statutaires** (chercheurs, cliniciens) et **post-doctorants**.

Pour être éligible, un chercheur non statutaire (post-doctorant) devra fournir son **contrat de travail** dont la durée doit permettre la bonne réalisation du projet. **Les doctorants ne sont pas éligibles**, quelles que soient leurs formations initiales (médecins, pharmaciens, vétérinaires...).

Un chercheur ou clinicien ne peut participer **qu'à un seul projet de consortium**, soit en tant que **porteur**, soit en tant que **membre**.

Candidatures croisées avec l'AAP Émergence 2026

- Un porteur ayant déposé un projet à l'**AAP émergence 2026** (projets ou modèles) est autorisé à **porter ou à être membre** d'un projet de consortium.
- Toutefois, **si ce porteur est lauréat à l'AAP Émergence 2026, sa candidature au projet de consortium sera retirée** (qu'il soit porteur ou membre).

Inéligibilités liées aux éditions précédentes

- Les membres de consortium lauréats d'un **AAP Émergence** (projets, modèles ou consortium) lors des **deux éditions précédentes** ;
- Les lauréats des années précédentes **n'ayant pas encore transmis leur rapport scientifique et financier**.

Membres des instances du Cancéropôle GSO

- Les membres des Comités de Pilotage des Axes (**CoPils**) du Cancéropôle GSO ainsi que les membres des **bureaux des groupes de travail sont éligibles**.
- Les membres du Comité de Pilotage Scientifique (**CPS**) peuvent être **membres** d'un projet, mais **ne peuvent pas en être porteurs**. Ils ne participeront pas dans ce cas à l'expertise des dossiers.

2.2. Spécificités du consortium

Sur les 5 dernières années, les membres du consortium **ne doivent pas avoir déjà publié ensemble** (en position de premier et dernier auteurs) ou **obtenu de financement ensemble**.

Un consortium doit à minima être composé de 2 équipes de recherche, issues de centres de recherche distincts du GSO. Le multi-sites (plusieurs villes) n'est pas obligatoire mais sera apprécié.

Une plateforme dont l'implication se limiterait à la réalisation de prestations ne peut être considérée comme membre du consortium.

Des équipes localisées hors du GSO peuvent être impliquées, mais elles ne seront pas financées.

Les membres du consortium doivent avoir des approches et expertises scientifiques complémentaires.

2.3. Durée des projets

Les projets auront une durée de **12 mois maximum**.

Une seule convention de recherche sera établie pour une durée de 18 mois afin de couvrir tout imprévu et afin de faciliter le recrutement des stagiaires sur plusieurs périodes.

Aucun droit à prolongation de la convention ne sera accepté.

2.4. Type de projets souhaités

Les projets ne doivent pas avoir déjà été soumis à un autre appel à projets.

Toute thématique est autorisée mais **les consortiums portant sur les thématiques des 5 groupes de travail seront prioritaires (Biologie spatiale / Chimie et Cancer / Stress environnemental / Modèles alternatifs à l'expérimentation animale / Méthodes, Management et Analyses de données).**

Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais.

Un budget pouvant atteindre **60 k€** sera alloué au projet, son utilisation par les équipes étant définie selon les besoins.

3. Eligibilité des dépenses

	ELIGIBLES	NON ELIGIBLES
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Consommables 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de maintenance • Frais de publication • Garanties ou entretien d'équipements de laboratoire
PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services auprès de plateformes ou d'entités publiques dans la limite de 50 % du budget demandé au Cancéropôle GSO. Une tolérance, dans la limite de 80 %, pourra être accordée sur justificatif et argumentaire. <p>Les prestations réalisées par des entreprises privées sont inéligibles, sauf lorsque le service n'est pas disponible dans le secteur académique (aucune tolérance sur la limite de 50 % ne sera alors acceptée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services auprès de sociétés privées sauf si la technologie n'est pas disponible en France sur une plateforme de recherche publique
EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement les équipements spécifiques au projet, dans la limite de 20% du budget demandé (sans co-financement) <p><i>Remarque concernant le matériel informatique : ces équipements ne sont autorisés que si des spécificités informatiques sont nécessaires au projet et le besoin argumenté</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements usuels d'un laboratoire (réfrigérateur, congélateur, centrifugeuse...) • Ordinateurs de bureautique, unité centrale ou portable • Le co-financement d'équipements dont le montant est supérieur à 20% du budget demandé
PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Stages de Master (gratifications) 	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorants

	<ul style="list-style-type: none"> • Stages d'école d'ingénieur (gratification ou CDD) • Personnel non statutaire temporaire (CDD ingénieur d'étude ou de recherche, post-doctorant) • Atténuation du temps de personnel des services support de la recherche dans les établissements de soins (ARC, data manager..) 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de personnel permanent hors services support • Rémunération du porteur de projet
FRAIS DE MISSION	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions entre membres du consortium dans la limite de 10% du budget demandé (y compris en dehors du GSO si un membre hors GSO est indiqué dans le projet) • Frais liés à la réalisation d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des séminaires, congrès, formations
FRAIS DE GESTION	Maximum 2% du budget demandé	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de structure

Le co-financement du projet sur le budget récurrent des équipes est autorisé dans la **limite de 20% du montant de la subvention attribuée par le Cancéropôle GSO.**

Le budget proposé devra préciser la répartition des différentes dépenses pour chaque membre du consortium.

Tout projet soumis à l'appel à projets Emergence ne doit pas faire l'objet d'un financement par un autre appel à projets.
Si tel n'était pas le cas, le Cancéropôle GSO demandera le remboursement de la subvention versée.

4. Sélection et évaluation des projets

Les candidatures sont à soumettre en ligne. Il est possible d'enregistrer une version pour modifications ultérieures.

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Eligibilité et recevabilité : l'équipe de coordination du Cancéropôle GSO vérifie que les projets soumis répondent aux critères précédemment énoncés
- Evaluation et sélection : les membres du Comité de Pilotage Scientifique du Cancéropôle GSO évaluent les dossiers, proposent un classement et valident les montants des subventions

5. Critères de sélection

L'émergence et la pertinence du consortium. Le projet doit permettre d'initier un nouveau consortium au sein du GSO (pas de publication ni de co-financement les 5 années précédentes). Les équipes associées doivent présenter des expertises complémentaires et nécessaires au projet. La pertinence de la complémentarité des équipes sera à argumenter.

La qualité scientifique du projet. Le projet doit s'inscrire dans une dynamique de mutualisation des expertises, un renforcement des interactions entre chercheurs et cliniciens et une perspective d'innovation.

L'aspect translationnel et/ou transdisciplinaire sera un atout pour la sélection du projet, que le projet soit fondamental ou appliqué.

La faisabilité sur 1 an et les moyens humains disponibles. Les outils, tant humains que matériels, doivent être en adéquation avec les questions posées et les moyens à mettre en œuvre. La durée du projet est de **12 mois maximum**.

Perspectives et impact : le porteur de projet doit préciser **l'effet levier** attendu pour le consortium de la mise en place de la nouvelle collaboration, le ou les projet(s) développé(s) par la suite, ainsi que les appels à projets visés.

6. Calendrier

- Date de lancement : 2 avril 2026
- Date de clôture : **18 mai 2026 à midi**
- Evaluation par le Comité de Pilotage Scientifique : entre juin et septembre 2026
- Publication des résultats : fin septembre 2026
- Démarrage des projets : janvier 2027

7. Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information via l'adresse générique du [Cancéropôle GSO](#).